

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 19881
Numéro SIREN : 702 012 956
Nom ou dénomination : ALTRAN TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2023 sous le numéro de dépôt 42145


Certifié conforme à l'original

COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2022

Altran Technologies SAS

Bilan - Actif

<i>(en euros)</i>	31/12/2022		31/12/2021	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	2 961 623 583	76 485 356	2 885 138 227	2 185 781 941
Immobilisations incorporelles				
Brevets, licences, marques	12 902 262	11 839 912	1 062 349	10 188 301
Autres immobilisations incorporelles	51 262 158		51 262 158	120 218 562
Immobilisations incorporelles en cours				1 722
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	19 092 540	11 115 505	7 977 035	5 404 307
Immobilisations corporelles en cours	375 232		375 232	1 394 989
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 286 701 673	53 514 939	1 233 186 735	644 889 717
Prêts et autres immobilisations financières	1 591 289 718	15 000	1 591 274 718	1 403 684 343
ACTIF CIRCULANT	349 122 109	4 799 263	344 322 846	426 168 135
Matières premières et approvisionnements	54 333		54 333	46 195
En cours de production de biens et services	82 735		82 735	954 914
Marchandises	400		400	1 868
Avances versées	2 940		2 940	5 945
Clients et comptes rattachés	234 046 389	711 166	233 335 223	295 511 452
Autres créances	114 907 437	4 088 097	110 819 340	127 646 647
Disponibilités et VMP	27 876		27 876	2 001 115
COMPTES DE REGULARISATION	5 752 021		5 752 021	10 639 227
Charges constatées d'avance	5 752 021		5 752 021	10 639 227
Ecart de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	3 316 497 714	81 284 619	3 235 213 095	2 622 589 304

Bilan - Passif

<i>(en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	1 779 766 642	1 025 167 172
Capital	127 279 653	128 510 553
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 025 552 585	1 044 232 310
Réserve légale	12 851 055	12 851 055
Report à nouveau	(160 965 046)	(219 278 970)
Résultat de l'exercice	774 492 676	58 313 924
Provision réglementées	555 720	538 300
AVANCES CONDITIONNÉES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	288 964 248	391 480 503
DETTES	994 685 111	1 103 157 066
Emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	38 300	2 208 714
Emprunts & dettes financières divers	778 535 310	735 927 355
Avances reçues	4 261	124 070
Fournisseurs & comptes rattachés	84 718 887	165 836 325
Dettes fiscales & sociales	118 469 195	181 701 577
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	12 919 159	17 359 026
COMPTES DE REGULARISATION	171 797 094	102 784 562
Produits constatés d'avance	23 365 575	37 725 064
Écart de conversion passif	148 431 519	65 059 497
TOTAL DU PASSIF	3 235 213 095	2 622 589 304

Compte de résultat

<i>Compte de Résultat (en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	941 772 590	1 010 992 635
Production stockée	(872 180)	(861 162)
Production immobilisée		92 919
Subventions d'exploitation	360 537	417 281
Reprises sur amortissements & provisions, transferts de charges	21 803 603	40 654 440
Autres produits	2 016 386	7 884 038
Produits d'exploitation	965 080 937	1 059 180 151
Autres achats et charges externes	(439 724 225)	(396 530 235)
Impôts & taxes	(14 602 302)	(20 769 811)
Salaires et traitements	(328 224 392)	(427 232 086)
Charges sociales	(139 161 735)	(184 797 159)
Dotations aux amortissements & aux provisions	(18 003 637)	(21 202 798)
Autres charges	(28 875 920)	(20 953 058)
Charges d'exploitation	(968 592 212)	(1 071 485 148)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(3 511 275)	(12 304 997)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Produits financiers	311 176 126	211 845 568
Charges financières	(118 132 237)	(41 236 357)
RESULTAT FINANCIER	193 043 889	170 609 210
RESULTAT COURANT	189 532 614	158 304 214
Produits exceptionnels	600 249 722	23 216 164
Charges exceptionnelles	(27 202 220)	(134 860 491)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	573 047 502	(111 644 327)
Impôts sur les bénéfices	11 912 560	11 654 037
RESULTAT NET	774 492 676	58 313 924

Règles et méthodes comptables

Bases de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2017.07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) et de ses modifications successives ainsi que des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Altran Technologies revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations disponibles ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui pourraient se révéler différentes dans le futur.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires des contrats en mode projet, et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds de commerce principalement).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques, les licences, les logiciels ainsi que les fonds de commerce et mali techniques de fusion. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Marques

Les marques correspondent aux frais de dépôt des marques et logos (essentiellement Altran Technologies) et ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels correspondent à des logiciels achetés ou créés.

Les logiciels créés destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Toutefois, ils peuvent être inscrits à l'actif lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le projet est clairement identifié et suivi de façon individualisée et fiable ;
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique ;
- le projet a de sérieuses perspectives de rentabilité commerciale pour les logiciels destinés à être loués, vendus ou commercialisés ;
- la Société manifeste son intention de produire, de commercialiser ou d'utiliser en interne les logiciels concernés ;
- les frais faisant l'objet d'activation sont ceux directs, internes et externes, engagés durant les phases d'analyse organique, de programmation, de test, et pour le développement de ces logiciels.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue, de 3 à 8 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées :

- des fonds de commerce acquis ou apportés au coût historique par les sociétés fusionnées ;
- du mali technique de fusion correspondant à la différence entre la valeur nette des titres des sociétés absorbées figurant à l'actif de la société absorbante et la valeur comptable apportée de ces sociétés.

Ils correspondent essentiellement aux malis techniques constatés lors de la fusion de 26 sociétés en 2006, de la fusion de 11 sociétés en 2013, du transfert universel de patrimoine d'OXO en 2018, diminué des apports partiels d'actifs effectués au bénéfice des sociétés Altran Technology Engineering Center en 2020 et Capgemini Technology Services en 2022.

Étant intégralement affectés aux fonds de commerce, ces malis ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, basé sur l'actualisation des *cash flows* prévisionnels issus de l'activité de la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent aux installations et agencements, matériels de bureau, matériels informatiques et mobilier.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés principalement sur le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

- constructions	10 à 30 ans
- agencements et installations	9 à 10 ans
- matériels de transport	5 ans
- matériels de bureau et informatique	2 à 5 ans
- mobilier de bureau	9 à 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des prêts et créances à long terme.

La valeur brute des titres de participation et autres immobilisations financières figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte d'une valorisation d'entreprise effectuée à partir des perspectives de rentabilité (CA, EBIT, *cash-flow*, taux de croissance) basées sur les plans d'affaires à 5 ans (méthode dite du *discounting cash flows*, un taux de croissance à l'infini et un taux d'actualisation sont appliqués). En l'absence de données disponibles sur ces agrégats la valeur d'utilité correspond à la quote part de la situation nette.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur comptable.

Stocks et en cours de production de services

Marchandises et approvisionnements

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Coûts de transition et/ou de transformation

Les coûts engagés dans la phase initiale de certains contrats (coûts de transition et/ou de transformation) peuvent être différés lorsque :

- ils sont spécifiques auxdits contrats ;
- ils se rapportent à une activité amenée à générer des avantages économiques futurs ;
- ils sont recouvrables.

Ces coûts sont alors classés en travaux en cours et repris au résultat au fur et à mesure de la perception des avantages économiques.

Dans le cas où un contrat deviendrait déficitaire, les coûts de transition sont dépréciés à hauteur de la perte prévue et une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée si nécessaire.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance (hors avance aux filiales), fondée sur la probabilité de son recouvrement, est inférieure à sa valeur comptable. Concernant les avances aux filiales, la valeur d'inventaire de ces créances suit la logique de dépréciation retenue pour les titres de participation.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation. La Société a recours à des experts indépendants pour l'estimation du montant.

Les principales provisions pour risques et charges que la Société est amenée à comptabiliser incluent :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers, d'administrations ou d'anciens salariés ;
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date d'arrêté.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Conformément à la recommandation 2013-R02 de l'ANC, la Société a adopté la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de départ à la retraite, qui consiste à comptabiliser dans ses comptes annuels l'ensemble de ces engagements sous forme de provision.

Les engagements de retraite, basés sur les modalités légales et les dispositions de la convention collective SYNTEC, sont évalués par un cabinet d'actuaire indépendant.

La charge, exclusivement afférente aux indemnités de fin de carrière, est évaluée en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et comptabilisée :

- en résultat d'exploitation pour la partie afférente au coût des services et à l'amortissement des écarts actuariels ;
- en résultat financier pour la partie afférente aux intérêts d'actualisation.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) sont appelés pertes et gains actuariels. Les écarts d'engagement liés à des changements d'hypothèses font également partie des écarts actuariels.

Les écarts actuariels sont constatés au compte de résultat selon la méthode du corridor qui prévoit l'étalement, sur la durée d'activité résiduelle des personnels bénéficiaires, des écarts excédant le plus élevé de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs des régimes à la date d'arrêté.

Les hypothèses actuarielles portent sur les données suivantes :

- table de mortalité ;
- rotation des effectifs ;
- taux d'actualisation ;
- taux d'inflation ;
- évolution des salaires.

Opérations en devises et écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en écart de conversion pour les devises des pays hors zone euro et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour perte de change.

Opérations à long terme et reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par la Société.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations.

De plus, lorsque le résultat d'une transaction ne peut être estimé de façon fiable et qu'il n'est pas probable que les coûts encourus seront recouverts, le chiffre d'affaires n'est pas comptabilisé et les coûts encourus sont comptabilisés en charges.

Prestations en régie

Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés par Altran Technologies sur ces projets.

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations en mode projet

Ces contrats, avec obligation de résultat, ont un prix qui est soit fixé initialement pour la globalité du projet (*fixed price*) soit défini dans un contrat cadre pour chaque typologie de services qui seront commandés au fur et à mesure par le client.

Les contrats en mode projet donnent lieu à comptabilisation du chiffre d'affaires en fonction du degré d'avancement du projet et du résultat à terminaison attendu. Le cas échéant, une perte à terminaison est provisionnée lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits attendus du contrat.

Impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été mise en place avec Capgemini SE, société intégrante en date du 1^{er} janvier 2021.

La convention reprend essentiellement les points suivants :

Principe général

Il est retenu le principe de neutralité en vertu duquel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe dont Capgemini SE est la Société Intégrante, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

Impôt sur les sociétés

Les filiales constatent, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles n'avaient jamais été intégrées.

L'impôt calculé par les filiales est déterminé après imputation des déficits antérieurs.

La constatation de cet impôt fait naître une créance de Capgemini SE sur Altran Technologies d'un montant identique.

La Filiale peut, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 209 du Code Général des Impôts, procéder à l'imputation des déficits disponibles nés antérieurement à l'entrée de la Filiale dans le périmètre d'intégration fiscale ainsi que des déficits nés postérieurement à cette date. Elle peut également imputer tout crédit d'impôt (existant ou à venir) qu'elle aurait pu imputer en l'absence de régime de groupe.

Toutefois, les créances de crédits d'impôt et les créances de report en arrière des déficits détenues par la Filiale avant la période d'intégration ne sont pas imputables sur l'impôt sur les sociétés dû par la Filiale à la Société Intégrante. La Filiale pourra en solliciter le remboursement auprès du comptable de la DGFIP à la date d'échéance.

La constatation de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles fait naître une créance de la Société Intégrante sur la Filiale d'un montant identique.

En cas d'exercice déficitaire, la Filiale ne sera titulaire à raison de ce déficit d'aucune créance sur la Société Intégrante quel que soit le choix d'imputation du déficit effectué par la Société Intégrante.

Modalités de règlement des impôts

La Filiale s'acquitte de son impôt sur les sociétés et de ses contributions additionnelles auprès de la Société Intégrante selon les mêmes modalités, aux mêmes échéances et sous les mêmes sanctions que si elle avait dû s'en acquitter auprès du Trésor Public.

Les acomptes d'impôt sur les sociétés excédentaires sont remboursés par la Société Intégrante à la Filiale dans les 30 jours qui suivent la date limite du paiement du solde de l'impôt sur les sociétés.

S'agissant du premier exercice d'intégration fiscale, la Filiale verse directement auprès du Trésor Public (ou de son ancienne société intégrante en application du 2 de l'article 223 N du CGI) les quatre acomptes d'impôt sur les sociétés et les acomptes de contributions dus, le cas échéant.

Date d'effet et durée

La convention a pris effet au 1^{er} janvier 2021.

Elle restera en vigueur aussi longtemps que la Filiale fera partie du périmètre du groupe fiscal intégré dont la Société Intégrante, ou toute société venant aux droits et obligations de celle-ci, est la société de tête, mais pourra être révisée d'un commun accord entre les parties.

Modalités lors de la sortie du groupe fiscal

Lors de la cessation du groupe intégré ou de la sortie de la Filiale, la Société Intégrante et la Filiale se rapprocheront et conviendront entre elles, le cas échéant, des conséquences de cette cessation ou sortie.

Les acomptes d'impôt sur les sociétés que la Société Intégrante devra verser pour le compte de la Filiale pendant les douze mois qui suivront le début de l'exercice de sortie lui seront remboursés par la Filiale au plus tard à la date de la sortie pour les acomptes déjà versés et, pour les autres, cinq jours avant leur échéance légale. Toutefois, ce montant ne pourra excéder le montant des acomptes calculés sur le résultat 2058 A bis de la Filiale de l'exercice précédant sa sortie, sauf application le cas échéant des dispositions relatives au quatrième acompte majoré.

Les compléments éventuels d'impôt générés par les rectifications apportées au résultat d'ensemble en raison de la sortie du groupe de la Filiale sont à la charge exclusive de la Société Intégrante.

Instruments financiers

Altran Technologies applique le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

À ce titre les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

Les primes payées dans le cadre des opérations de couverture font l'objet d'un étalement dans le compte de résultat sur la période de couverture.

En décembre 2021, la société a mis en place des couvertures pour la totalité du montant du prêt intragroupe à la société Capgemini America (ex-Octavia Holdco) (1,526mUSD).

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Apports partiels d'actif à la société Capgemini Technology Services

Aux termes des décisions du 1^{er} avril 2022, l'associé unique de la société a approuvé l'apport partiel d'actif de la société réalisé au bénéfice de la société Capgemini Technology Services, de l'ensemble des éléments d'actif et de passif des branches d'activité « Finance et Public Sector » (ci-après « FSP ») et IT France de la Société.

Dans ce cadre, 2725 collaborateurs de la société Altran Technologies ont été transférés vers la société Capgemini Technology Services.

Faits marquants concernant ses filiales

Altran Italia S.p.A.

La fusion par voie d'absorption de la société Altran Italia S.p.A. par la société Capgemini Italia S.p.A. est devenue effective dès son inscription au registre du commerce en date du 12 janvier 2022.

A la suite de cette fusion, la Société détient 35,55 % du capital social de la société absorbante, Capgemini Italia S.p.A.

Altran Belgium S.A.

Le 31 mars 2022, la Société, actionnaire unique d'Altran Belgium SA et les actionnaires de Capgemini Belgium NV/SA, ont approuvé la fusion par absorption de la société Altran Belgium (société absorbée) par la société Capgemini Belgium (société absorbante) avec effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier 2022.

Dans le cadre de cette opération de fusion, il a été attribué à la Société 335 127 actions nouvelles de la société Capgemini Belgium, sur la base du rapport d'échange de 1 action de la société absorbée contre 268,10 (arrondi) actions de la société absorbante.

Le 1^{er} avril 2022, la société Altran Belgium a été dissoute sans liquidation

Altran Switzerland AG

Le 14 mars 2022, un accord de fusion par absorption a été signé entre les sociétés Altran Switzerland AG (société absorbée) et Capgemini Suisse SA (société absorbante).

Ladite fusion-absorption a été effective dès son inscription au registre du commerce en date du 1^{er} avril 2022 entraînant la radiation de la société Altran Switzerland AG.

A la suite de cette fusion, la Société détient 38,2 % du capital social de la société absorbante, Capgemini Suisse SA.

Acquisition de titres de participations

Le 1^{er} mars 2022, acquisition de titres de participation d'Altran Belgium à Altran Participations.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est survenu.

Notes relatives à certains postes du bilan

Immobilisations et amortissements

Immobilisations (en euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou mises hors service ou transferts	Apport partiel d'actif IT & FS	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Brevets, licences, marques (a)	35 377 607	145 048	22 599 921	20 472	12 902 262
Fonds de commerce (b)	27 522 393			14 882 585	12 639 808
Autres immobilisations incorporelles (c)	92 696 169			54 073 819	38 622 350
Immobilisations incorporelles en cours	1 722		1 722		
TOTAL 1	155 597 891	145 048	22 601 643	68 976 876	64 164 420
Immobilisations corporelles :					
Autres immobilisations corporelles	14 412 516	6 767 543	2 079 969	7 551	19 092 540
Immobilisations corporelles en cours	1 394 989	375 232	1 394 989		375 232
TOTAL 2	15 807 505	7 142 775	3 474 957	7 551	19 467 772
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées(d)	696 118 218	590 583 455			1 286 701 673
Prêts et autres immobilisations financières (e)	1 403 699 343	256 487 883	68 741 277	156 231	1 591 289 718
TOTAL 3	2 099 817 561	847 071 338	68 741 277	156 231	2 877 991 391
TOTAL GENERAL (1+2+3)	2 271 222 957	854 359 161	94 817 878	69 140 657	2 961 623 583

(a) la Diminution des brevets, licences, marque correspond principalement à la mise au rebut de logiciels administratifs/licences suite à l'intégration de la société au sein du groupe Capgemini et à la migration vers leurs outils.

(b) La diminution des fonds de commerce correspond au transfert à Capgemini Technology services dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

(c) Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux mali techniques issus de la fusion dans Altran Technologies de 26 sociétés en 2006, de 11 sociétés en 2013, de la société OXO en 2017. La baisse observée de 54m€ s'explique par l'opération d'APA au cours de laquelle les mali de fusion sur actifs incorporels rattachés aux branches IT et FPS ont été transférés chez Capgemini Technologies.

(d) L'augmentation des participations correspond à :

- Achat de titres de participation d'Altran Belgium pour 160 milliers d'euros

- Des plus-values à long terme sur l'échange de titres de sociétés fusionnées :

- Altran Belgium 99 872 milliers d'euros
- Altran Italia 333 650 milliers d'euros
- Altran Suisse 156 901 milliers d'euros

(e) Les variations des prêts et des autres immobilisations financières concernent principalement :

- les opérations relatives au prêt intragroupe avec la société Capgemini America (ex-Octavia Holdco)

- Acquisition de titres Capgemini Technology Services en rémunération de l'apport partiel d'actif des activités IT &FS pour 116 461 milliers d'euros.

Amortissements / Provisions des immobilisations (en euros)	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Apport partiel d'Actif IT & FS	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Brevet, licences, marques	25 189 305	9 195 403	22 527 265	17 531	11 839 912
TOTAL 1	25 189 305	9 195 403	22 527 265	17 531	11 839 912
Immobilisations corporelles :					
Autres immobilisations corporelles	8 793 232	4 158 629	1 927 603	3 753	11 020 505
TOTAL 2	8 793 232	4 158 629	1 927 603	3 753	11 020 505

TOTAL GENERAL (1+2)	33 982 537	13 354 031	24 454 868	21 283	22 860 417
----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------	-------------------

Provisions et dépréciations

<i>(en euros)</i>	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Apport partiel d'actif IT & FS	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations Corporelles	214 977	50 000	169 977		95 000
Participations et créances rattachées (a)	51 228 501	4 608 542	2 322 104		53 514 939
Autres immobilisations financières	15 000				15 000
TOTAL IMMOBILISATIONS	51 458 478	4 658 542	2 492 081		53 624 939
CRÉANCES CLIENTS	2 002 008	392 346	1 683 188		711 166
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	4 248 384	3 713	164 000		4 088 097
Provisions pour charges et litiges (b)	353 023 583	9 790 314	99 048 823	4 482 361	259 282 713
Provisions pour pensions et obligations similaires	38 456 921	2 469 224	418 236	10 826 374	29 681 535
Provision pour perte de change					
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	391 480 503	12 259 538	99 467 059	15 308 734	288 964 248
TOTAL	449 189 373	17 314 138	103 806 328	15 308 734	347 388 449

(a) Participations et créances rattachées

Augmentations : Provision sur titres de participations, dont 4,5 millions sur les titres de la société Altran Connected Solutions.
Diminutions : Reprise sur titres de participations, dont 2,2 millions sur les titres de la société Altran Prototypes Automobiles.

(b) Provisions pour charges et litiges :

Les dotations sont essentiellement imputables :

- aux litiges qui opposent depuis plusieurs années la société et certains de ses salariés ou anciens salariés,
- aux diverses procédures en cours d'ordre légal ou réglementaire,
- aux couts de restitutions des locaux

Concernant les reprises, elles sont principalement motivées par :

- l'amélioration des situations nettes négatives de plusieurs filiales françaises et internationales,
- diverses procédures d'ordre légal ou réglementaire sans objet,
- au litige "heures supplémentaires" suite aux paiements exécutoires du fait de décisions de justice.

Reprise de provisions pour risques et charges

<i>(en euros)</i>	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Total
Charges et litiges	3 909 399	95 139 424	99 048 823
Pensions et obligations similaires	418 236		418 236
Perte de change			
TOTAL	4 327 635	95 139 424	99 467 059

Provisions pour pensions et obligations similaires**Mouvements de l'exercice**

	(en euros)
Coût des services rendus	2 357 692
Charges d'intérêts	259 567
Amortissement du coût des services passés	178 339
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(326 374)
Dotation de l'exercice	2 469 224
Utilisation	418 236
Reprise de l'exercice	418 236

Hypothèses actuarielles

	Rappel des hypothèses au 31/12/2022	Hypothèses au 31/12/2021
Paramètres économiques		
Taux d'actualisation	3,60%	0,82%
Taux de revalorisation salariale	Jusqu'à 34 ans : 2,00% Après 35 ans : 1,50%	Jusqu'à 34 ans : 2,00% Après 35 ans : 1,50%
Taux de charges sociales	Table 1 ci-dessous	Table 1 ci-dessous
Paramètres démographiques		
Initiative du départ	100% Départ Volontaire	
Age de départ à la retraite	66 ans	66 ans
Table de mortalité	INSEE TH-TF 15-17	INSEE TH-TF 14-16
Table de turnover	Table 2 ci-dessous	Table 2 ci-dessous

Taux de charges sociales patronales	
Société	Table 1
Altran Technologies	44,00%

Tables de turnover - Taux de sortie par an	
Age	Table 2
Jusqu'à 24 ans	21,90%
25 à 29 ans	24,20%
30 à 34 ans	17,80%
35 à 39 ans	11,90%
40 à 44 ans	8,80%
45 à 49 ans	7,60%
50 à 54 ans	3,40%
55 à 60 ans	1,80%
60 ans et plus	0,00%

Stocks de gains et pertes actuariels

	(en euros)
Montant des (pertes) gains actuariels non reconnus	8 664 724
Montant des services non reconnus	8 803 012
Apport Partiel d'Actif à Capgemini Technologies Services des activités IT & FS	(2 395 522)

État des échéances des créances

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 474 827 045	441 614 656	1 033 212 389
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 472 161 932	440 915 748	1 031 246 184
Autres immobilisations financières	2 665 113	698 908	1 966 205
Créances de l'actif circulant	354 705 847	267 956 543	86 749 304
Créances clients	234 046 389	233 191 459	854 930
Personnel et comptes rattachés	11 969 333	11 969 333	
Etat	68 166 186	11 551 874	56 614 312
Groupes et associés	27 007 284	2 949 092	24 058 192
Débiteurs divers	7 764 634	3 317 371	4 447 263
Charges constatées d'avance	5 752 021	4 977 414	774 608
TOTAL	1 829 532 892	709 571 199	1 119 961 693

Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Ouverture	Mouvements de la période sur le capital		Affectation du résultat N-1	Résultat N	Valeur fin exercice
		Augmentation	Réduction			
Capital social ou individuel	128 510 553		(1 230 900)			127 279 653
Primes d'émission	972 593 983		(18 679 725)			953 914 258
Primes de fusion	71 638 327					71 638 327
Ecarts de réévaluation						
Réserve légale	12 851 055					12 851 055
Report à nouveau	(219 278 970)			58 313 924		(160 965 046)
Résultat de l'exercice	58 313 924			(58 313 924)	774 492 676	774 492 676
Provisions réglementées	538 300	17 420				555 720
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 025 167 172	17 420	(19 910 625)		774 492 676	1 779 766 642

Composition du capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social d'Altran Technologies s'élève à 127 279 652,50 euros divisé en 254 559 305 actions ordinaires.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominal
Actions composant le capital social en début d'exercice	257 021 105	0,5 euro
Réduction du capital social par l'annulation d'actions auto-détenues	-2 461 800	0,5 euro
Actions composant le capital social de l'exercice	254 559 305	0,5 euro

Emprunts**Emprunt Groupe Capgemini SE**

Le solde de l'emprunt au 31/12/2022 est de 735,8 millions d'euros, et la charge d'intérêts au titre de l'exercice s'élève à 8 061 milliers d'euros.

Autres lignes de crédit et gestion de la trésorerie

Gestion de trésorerie

Les liquidités d'Altran Technologies sont placées auprès de la société GMTS, filiale de la société Altran Technologies, assurant la gestion de trésorerie centralisée, ce qui permet de réduire le risque de liquidité.

Une procédure est mise en œuvre pour la définition des règles d'utilisation des liquidités du Groupe dans les filiales et au niveau central, dont l'essentiel des recommandations tient en deux grands principes :

- tous les excédents de trésorerie des filiales sont investis exclusivement auprès de la centrale de trésorerie GMTS, société de droit français ;

La gestion du risque de taux est assurée par la direction financière du groupe.

État des échéances des dettes

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédits	38 300	38 300		
Emprunts et dettes financières divers	778 535 310	469 735 310	308 800 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	84 718 887	84 718 887		
Dettes fiscales et sociales	118 469 195	118 469 195		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 919 159	12 532 363	386 796	
Produits constatés d'avance	23 365 575	23 365 575		
TOTAL DES DETTES	1 018 046 426	708 859 630	309 186 796	

Entreprises liées et participations

Actifs et passifs concernant les entreprises liées (en euros)

Participations	1 282 577 950
Dépréciation des titres de participations	(53 498 971)
Autres titres immobilisés	116 460 673
Prêts et intérêts courus	1 441 338 894
Créances clients et comptes rattachés	86 863 129
Autres créances et charges constatées d'avance	29 259 733
Provisions pour risques et charges	49 781 675
Emprunts et dettes financières divers	778 532 131
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 590 697
Autres dettes et produits constatés d'avance	5 381 039

Charges et produits concernant les entreprises liées (en euros)

Produits d'exploitation	212 832 698
Charges d'exploitation	361 839 299
Produits financiers	311 099 514
Charges financières	14 152 875
Produits exceptionnels	590 870 311
Charges exceptionnelles	4 034 346

Les transactions entre parties liées, visées à l'article R. 123-198 11 du Code de commerce, ayant été conclues à des conditions normales de marché aucune information n'est à fournir.

Produits à recevoir

<i>(en euros)</i>	Montant
Créances clients et comptes rattachés	39 140 618
Autres créances	2 663 665
Créances fiscales et sociales	10 258 645
Groupe et associés	143 050
Total	52 205 978

Charges à payer

<i>(en euros)</i>	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38 300
Emprunts et dettes financières divers	524 625
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	48 169 380
Dettes fiscales et sociales	67 112 708
Autres dettes	6 150 394
TOTAL	121 995 407

Charges et produits constatés d'avance

<i>(en euros)</i>	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	5 752 021	23 365 575
TOTAL	5 752 021	23 365 575

Crédit-bail

Néant.

Notes relatives au compte de résultat**Ventilation du chiffre d'affaires net**

<i>(en euros)</i>	31/12/2022
<i>Répartition par secteurs d'activité</i>	
Ventes de marchandises	
Prestations de biens et services	941 772 590
TOTAL	941 772 590
<i>Répartition par marchés géographiques</i>	
Chiffres d'affaires nets-France	867 958 002
Chiffres d'affaires nets-Export	73 814 588
TOTAL	941 772 590

Résultat financier

<i>(en euros)</i>	Charges financières	Produits financiers
Intérêts sur compte courant Groupe	122 302	
Intérêt sur découvert et escompte	162 147	
Intérêts sur instruments de couverture	409 630	
Intérêts sur dettes commerciales	26 550	
Intérêts sur dettes financières - Groupe	8 061 220	
Escomptes accordés	130 879	
Pertes de change	103 112 090	
Charges financières sur affacturage	40	
Provision dépréciation titres de participation	4 608 542	
Provision situation nette négative filiales	1 239 269	
Provision engagement retraite	259 567	
Dividendes reçus Groupe		160 566 480
Revenus de créances rattachées à des participations		54 283 029
Intérêts sur compte courant Groupe		146 707
Reprise de provisions financières		91 982 115
Reprise de provision pour dépréciation titres de participation		2 322 104
Gains de change		1 852 598
Autres produits financiers		23 093
TOTAL	118 132 237	311 176 126

Résultat exceptionnel

<i>(en euros)</i>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	977 280	
Charges exceptionnelles de restructuration	4 185 488	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion hors groupe	11 205 510	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion groupe	4 034 346	
Valeurs nettes comptables des immobilisations sorties de l'actif	225 022	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	6 099 154	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles de restructuration	408 000	
Dotations aux amortissements dérogatoires	17 420	
Dotations pour dépréciations d'autres actifs courants	50 000	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion hors groupe		5 720 112
Produits exceptionnels sur opérations de gestion groupe		446 957
Plus-value à long terme sur échange de titres de sociétés fusionnées		590 423 354
Produits de cession des immobilisations cédées		582 880
Reprises de provisions de restructuration		708 000
Reprises de provisions pour dépréciations d'autres actifs courants		160 000
Reprises de provisions exceptionnelles diverses		2 208 419
TOTAL	27 202 220	600 249 722

Les charges exceptionnelles de restructuration (4 185 milliers d'euros) correspondent essentiellement à des transferts de charges d'exploitation (coûts salariaux, honoraires et charges diverses) qui, après analyse, sont reclassées en résultat exceptionnel.

Impôts sur les sociétés et impact de l'intégration fiscale

<i>(en euros)</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	189 532 614	(47 383 153)	142 149 460
Résultat exceptionnel	573 047 502	(143 261 875)	429 785 626
Résultat comptable	762 580 115	(190 645 029)	571 935 087
Différences permanentes	(828 022 960)	207 005 740	(621 017 220)
Différences temporaires	85 229 043	(21 307 261)	63 921 782
Résultat fiscal individuel	19 786 198	(4 946 550)	14 839 649
Retraitements liés à l'intégration fiscale			
Utilisation de déficits reportables	(10 393 099)	2 598 275	(7 794 824)
Résultat fiscal du groupe intégré	9 393 099	(2 348 275)	7 044 824
Contributions additionnelles		(53 443)	(53 443)
Impôts sur les sociétés et contributions des filiales bénéficiaires		(41 346)	(41 346)
IS étrangers		(404 465)	(404 465)
Crédits d'impôts		14 775 175	14 775 175
Impôts et contributions sur exercices antérieurs		19 125	19 125
Ajustement Impôts sur les sociétés 2022		(34 211)	(34 211)
RESULTAT NET	762 580 115	11 912 560	774 492 676

Au 1^{er} janvier 2021, intégration d'Altran Technologies dans le périmètre fiscal de Capgemini.

Les déficits de l'ancien groupe fiscal d'Altran restent acquis au « sous-périmètre Altran » au niveau de la société Altran Technologies.

En contrepartie, Altran Technologies indemniserà ses filiales au titre des déficits qu'elles auraient pu utiliser sur la période 2021-2025.

En 2022, la société a constaté une indemnisation à verser à ses filiales pour un montant de 46 milliers d'euros.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires (en euros)	Montant	Impôt
C3S	1 390 000	359 037
Provisions indemnités fin de carrière	29 681 535	7 666 740
Autres provisions pour risques et charges	947 369	244 705
Déficit fiscaux	293 313 141	75 762 784
ALLEGEMENTS	325 332 045	84 033 267

Effectifs

Personnel salarié moyen

Catégorie	2022 (1)	2021
Cadres	6 254	8 277
Agents de maîtrise, Employés et techniciens	886	1 048
TOTAL	7 140	9 325

(1) Transfert de 2 989 personnes dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

Société établissant des comptes consolidés

Dénomination	Forme juridique	Adresse siège social	Siret	% de détention
CAPGEMINI	SE	11 RUE DE TILSIITT - 75017 PARIS	330 703 844 00036	100%

L'ensemble des informations financières (communiqués, présentations, rapports) est disponible sur le site internet du Groupe: <http://capgemini.com>

Engagements hors bilan

Engagements donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Loyers & matériel de bureau	312 016					312 016
Cautions et garanties	175 380		170 235			5 146
Market to Market	1 763					1 763
Autres engagements : locations véhicules	4 390					4 390
Clauses de non-concurrence	97					97

Engagements reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Néant						

Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital		Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Créances, Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Capital	Capitaux propres autres que le capital		Brute	Nette					
1 - FILIALES FRANCAISE DETENUES A PLUS DE 50 % <i>(en milliers d'euros)</i>										
Capgemini Engineering ACT	1	(44 512)	100%	1	0			310 583	92 404	
Capgemini Engineering Allemagne	777	(82)	100%	1 271	696				(33)	
Altran Connected Solutions	8 199	(8 001)	100%	29 993	199			3 797	(4 575)	
Altran Education Services	146	375	100%	4 363	521			959	97	
Altran Lab	20 000	20 888	100%	23 762	23 762			45 299	2 615	
Altran Participations	37	3 201	100%	37	37				3 112	
Altran Technology & Engineering Center	975	8 586	100%	13 306	13 306			159 139	10 560	
Altran Prototypes Automobiles	10 323	(4 654)	100%	19 054	5 670			44 403	2 225	
G.M.T.S.	200	104 328	80%	160	160				13 104	
Logiquial	37	854	100%	37	37			1143	208	
2 - FILIALES FRANCAISES DETENUES A MOINS DE 50% <i>(en milliers d'euros)</i>										
R2I			46,99%	16						
Capgemini Technology Services	7 297	557 659	4,81%	116 461	116 461			3 368 524	137 392	4 191
	Devises	Devises								
3 - FILIALES ETRANGERES <i>(en milliers de devises)</i> En norme IFRS										
	Devises	Devises		Euros	Euros	Euros		Devises	Devises	Euros
Capgemini Belgium	26 269	111 833	16,27%	100 063	100 063			323 286	19 962	
Altran Innovación (Espagne)	2 000	98 182	100%	84 142	84 142			283 074	1 653	3 250
Altran International (Pays-Bas)	125 000	367 310	100%	399 178	399 178			15	13 891	
Capgemini Italia	27 734	124 586	35,55%	403 955	403 955			771 277	34 023	
Altran Middle East (E.A.U.)	69	(24 272)	86%	5 902				850		
Altran Sverige (Suède)	596	167 612	100%	12	12			699 931	49 271	
Capgemini Suisse	958	46 806	38,20%	159 298	159 298			239 006	5 883	6 275
Altran Telnet Corporation (Tunisie)	19 507	8 984	70%	5 104	5 104			22 120	1 850	
Altran UK Holding (Royaume Uni)	22 500	66 212	100%	32 927	32 927				164 705	146 851
MG2 Engineering (Maroc)	300	58 040	50%	14	14			215 283	20 374	
4 - PARTICIPATIONS <i>(en milliers d'euros)</i>										
H2SCAN USA			2,61%	2 350	2 350					
SKYDWELLER AERO INC			2,64%	1 757	1 757					

ALTRAN TECHNOLOGIES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 127 279 652,50 euros
Siège social : 76 avenue Kléber, 75016 Paris
702 012 956 R.C.S. Paris
(la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin,

La société CAPGEMINI, Société Européenne au capital de 1 388 652 904 euros, ayant son siège social 11, rue de Tilsitt, 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 703 844, associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** »), représentée par son Directeur Général, Monsieur Aïman EZZAT, a été appelée, sur convocation du Président, à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Rapport de gestion du Président - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (*1^{ère} résolution*)
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice (*2^{ème} résolution*)
- ✓ Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce (*3^{ème} résolution*)
- ✓ Pouvoir en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires de publicité (*4^{ème} résolution*)

Sont mis à la disposition de l'Associé Unique :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'Associé Unique ;
- la copie de la lettre d'information adressée aux Commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport du Président ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises ;
- le texte des résolutions proposées.

Etant précisé que le rapport des Commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les statuts ont été préalablement communiqués à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION***Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022***

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés et desquels il ressort un résultat net comptable de **774 492 675,72 euros**.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39 alinéa 4 du Code Général des Impôts s'élève à **1 594 986 euros** au titre de l'exercice 2022.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION***Affectation du résultat de l'exercice***

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit la somme de **774 492 675,72 euros**, au compte de « Report nouveau », qui sera ainsi porté à la somme de **613 527 629,53 euros**.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les remboursements de prime d'émission ou distributions de dividende effectuées au titre des trois (3) exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du Code général des impôts ont été les suivants :

Exercice de mise en paiement	Prime d'émission / Dividende Montant par action	Montant total distribué	Nombre d'actions concernées
2021	0 €	0 €	0
2020	0 €	0 €	0
2019	0,24 €	61 094 233,20 €	254 559 305

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION***Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce***

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de l'absence de convention règlementée intervenue sur l'exercice 2022.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

Pouvoir en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires de publicité

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à QUOTIDIEN JURIDIQUE, une marque de la société « LEXTENSO », ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.


Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Signature électronique

Les présentes décisions sont signées par l'Associé Unique au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire de services tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des copies numériques conformément à l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le présent document, signé électroniquement via DocuSign, (i) constitue l'original, (ii) constitue une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil français (c'est-à-dire qu'il a la même force probante qu'un document manuscrit signé sur papier, et (iii) sa signature électronique doit être considérée comme une signature originale.

DocuSigned by:

14274AC878FE430...

Capgemini S.E.

Représentée par M. Aïman EZZAT

ALTRAN TECHNOLOGIES SAS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
Tour Exaltis, 61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'Associé unique
ALTRAN TECHNOLOGIES SAS
76 AVENUE KLEBER
75016 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALTRAN TECHNOLOGIES SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les immobilisations financières de votre société, constituées de titres de participations et de prêts et créances long terme, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 2 824 461 k€, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les paramètres utilisés, et à revoir les calculs effectués par votre société.

Les provisions pour charges et litiges, qui sont comptabilisées au bilan par votre société pour un montant de 288 964 k€ au 31 décembre 2022, sont constituées et évaluées selon les modalités décrites dans la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté notamment (i) à examiner les procédures mises en œuvre par votre société pour recenser les risques auxquels elle est exposée, (ii) à obtenir la confirmation auprès des experts et/ou conseils de votre société de notre bonne compréhension des litiges et réclamations, (iii) à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions avec, le cas échéant, le support de nos experts dans les domaines concernés par les risques.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 juin 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Romain Dumont



Anne-Laure ROUSSELOU

COMPTES ANNUELS
AU 31/12/2022

Altran Technologies SAS

Bilan - Actif

<i>(en euros)</i>	31/12/2022		31/12/2021	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	2 961 623 583	76 485 356	2 885 138 227	2 185 781 941
Immobilisations incorporelles				
Brevets, licences, marques	12 902 262	11 839 912	1 062 349	10 188 301
Autres immobilisations incorporelles	51 262 158		51 262 158	120 218 562
Immobilisations incorporelles en cours				1 722
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	19 092 540	11 115 505	7 977 035	5 404 307
Immobilisations corporelles en cours	375 232		375 232	1 394 989
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 286 701 673	53 514 939	1 233 186 735	644 889 717
Prêts et autres immobilisations financières	1 591 289 718	15 000	1 591 274 718	1 403 684 343
ACTIF CIRCULANT	349 122 109	4 799 263	344 322 846	426 168 135
Matières premières et approvisionnements	54 333		54 333	46 195
En cours de production de biens et services	82 735		82 735	954 914
Marchandises	400		400	1 868
Avances versées	2 940		2 940	5 945
Clients et comptes rattachés	234 046 389	711 166	233 335 223	295 511 452
Autres créances	114 907 437	4 088 097	110 819 340	127 646 647
Disponibilités et VMP	27 876		27 876	2 001 115
COMPTES DE REGULARISATION	5 752 021		5 752 021	10 639 227
Charges constatées d'avance	5 752 021		5 752 021	10 639 227
Ecart de conversion actif				
TOTAL DE L'ACTIF	3 316 497 714	81 284 619	3 235 213 095	2 622 589 304

Bilan - Passif

<i>(en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	1 779 766 642	1 025 167 172
Capital	127 279 653	128 510 553
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 025 552 585	1 044 232 310
Réserve légale	12 851 055	12 851 055
Report à nouveau	(160 965 046)	(219 278 970)
Résultat de l'exercice	774 492 676	58 313 924
Provision réglementées	555 720	538 300
AVANCES CONDITIONNÉES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	288 964 248	391 480 503
DETTES	994 685 111	1 103 157 066
Emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	38 300	2 208 714
Emprunts & dettes financières divers	778 535 310	735 927 355
Avances reçues	4 261	124 070
Fournisseurs & comptes rattachés	84 718 887	165 836 325
Dettes fiscales & sociales	118 469 195	181 701 577
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	12 919 159	17 359 026
COMPTES DE REGULARISATION	171 797 094	102 784 562
Produits constatés d'avance	23 365 575	37 725 064
Écart de conversion passif	148 431 519	65 059 497
TOTAL DU PASSIF	3 235 213 095	2 622 589 304

Compte de résultat

<i>Compte de Résultat (en euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	941 772 590	1 010 992 635
Production stockée	(872 180)	(861 162)
Production immobilisée		92 919
Subventions d'exploitation	360 537	417 281
Reprises sur amortissements & provisions, transferts de charges	21 803 603	40 654 440
Autres produits	2 016 386	7 884 038
Produits d'exploitation	965 080 937	1 059 180 151
Autres achats et charges externes	(439 724 225)	(396 530 235)
Impôts & taxes	(14 602 302)	(20 769 811)
Salaires et traitements	(328 224 392)	(427 232 086)
Charges sociales	(139 161 735)	(184 797 159)
Dotations aux amortissements & aux provisions	(18 003 637)	(21 202 798)
Autres charges	(28 875 920)	(20 953 058)
Charges d'exploitation	(968 592 212)	(1 071 485 148)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(3 511 275)	(12 304 997)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Produits financiers	311 176 126	211 845 568
Charges financières	(118 132 237)	(41 236 357)
RESULTAT FINANCIER	193 043 889	170 609 210
RESULTAT COURANT	189 532 614	158 304 214
Produits exceptionnels	600 249 722	23 216 164
Charges exceptionnelles	(27 202 220)	(134 860 491)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	573 047 502	(111 644 327)
Impôts sur les bénéfices	11 912 560	11 654 037
RESULTAT NET	774 492 676	58 313 924

Règles et méthodes comptables

Bases de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 2017.07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) et de ses modifications successives ainsi que des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Altran Technologies revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations disponibles ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui pourraient se révéler différentes dans le futur.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires des contrats en mode projet, et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds de commerce principalement).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques, les licences, les logiciels ainsi que les fonds de commerce et mali techniques de fusion. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Marques

Les marques correspondent aux frais de dépôt des marques et logos (essentiellement Altran Technologies) et ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels correspondent à des logiciels achetés ou créés.

Les logiciels créés destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Toutefois, ils peuvent être inscrits à l'actif lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le projet est clairement identifié et suivi de façon individualisée et fiable ;
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique ;
- le projet a de sérieuses perspectives de rentabilité commerciale pour les logiciels destinés à être loués, vendus ou commercialisés ;
- la Société manifeste son intention de produire, de commercialiser ou d'utiliser en interne les logiciels concernés ;
- les frais faisant l'objet d'activation sont ceux directs, internes et externes, engagés durant les phases d'analyse organique, de programmation, de test, et pour le développement de ces logiciels.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue, de 3 à 8 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées :

- des fonds de commerce acquis ou apportés au coût historique par les sociétés fusionnées ;
- du mali technique de fusion correspondant à la différence entre la valeur nette des titres des sociétés absorbées figurant à l'actif de la société absorbante et la valeur comptable apportée de ces sociétés.

Ils correspondent essentiellement aux malis techniques constatés lors de la fusion de 26 sociétés en 2006, de la fusion de 11 sociétés en 2013, du transfert universel de patrimoine d'OXO en 2018, diminué des apports partiels d'actifs effectués au bénéfice des sociétés Altran Technology Engineering Center en 2020 et Capgemini Technology Services en 2022.

Étant intégralement affectés aux fonds de commerce, ces malis ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, basé sur l'actualisation des *cash flows* prévisionnels issus de l'activité de la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent aux installations et agencements, matériels de bureau, matériels informatiques et mobilier.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés principalement sur le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

- constructions	10 à 30 ans
- agencements et installations	9 à 10 ans
- matériels de transport	5 ans
- matériels de bureau et informatique	2 à 5 ans
- mobilier de bureau	9 à 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des prêts et créances à long terme.

La valeur brute des titres de participation et autres immobilisations financières figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte d'une valorisation d'entreprise effectuée à partir des perspectives de rentabilité (CA, EBIT, *cash-flow*, taux de croissance) basées sur les plans d'affaires à 5 ans (méthode dite du *discounting cash flows*, un taux de croissance à l'infini et un taux d'actualisation sont appliqués). En l'absence de données disponibles sur ces agrégats la valeur d'utilité correspond à la quote part de la situation nette.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur comptable.

Stocks et en cours de production de services

Marchandises et approvisionnements

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Coûts de transition et/ou de transformation

Les coûts engagés dans la phase initiale de certains contrats (coûts de transition et/ou de transformation) peuvent être différés lorsque :

- ils sont spécifiques auxdits contrats ;
- ils se rapportent à une activité amenée à générer des avantages économiques futurs ;
- ils sont recouvrables.

Ces coûts sont alors classés en travaux en cours et repris au résultat au fur et à mesure de la perception des avantages économiques.

Dans le cas où un contrat deviendrait déficitaire, les coûts de transition sont dépréciés à hauteur de la perte prévue et une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée si nécessaire.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance (hors avance aux filiales), fondée sur la probabilité de son recouvrement, est inférieure à sa valeur comptable. Concernant les avances aux filiales, la valeur d'inventaire de ces créances suit la logique de dépréciation retenue pour les titres de participation.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation. La Société a recours à des experts indépendants pour l'estimation du montant.

Les principales provisions pour risques et charges que la Société est amenée à comptabiliser incluent :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers, d'administrations ou d'anciens salariés ;
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date d'arrêt.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Conformément à la recommandation 2013-R02 de l'ANC, la Société a adopté la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de départ à la retraite, qui consiste à comptabiliser dans ses comptes annuels l'ensemble de ces engagements sous forme de provision.

Les engagements de retraite, basés sur les modalités légales et les dispositions de la convention collective SYNTEC, sont évalués par un cabinet d'actuaire indépendant.

La charge, exclusivement afférente aux indemnités de fin de carrière, est évaluée en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et comptabilisée :

- en résultat d'exploitation pour la partie afférente au coût des services et à l'amortissement des écarts actuariels ;
- en résultat financier pour la partie afférente aux intérêts d'actualisation.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) sont appelés pertes et gains actuariels. Les écarts d'engagement liés à des changements d'hypothèses font également partie des écarts actuariels.

Les écarts actuariels sont constatés au compte de résultat selon la méthode du corridor qui prévoit l'étalement, sur la durée d'activité résiduelle des personnels bénéficiaires, des écarts excédant le plus élevé de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs des régimes à la date d'arrêt.

Les hypothèses actuarielles portent sur les données suivantes :

- table de mortalité ;
- rotation des effectifs ;
- taux d'actualisation ;
- taux d'inflation ;
- évolution des salaires.

Opérations en devises et écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en écart de conversion pour les devises des pays hors zone euro et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour perte de change.

Opérations à long terme et reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par la Société.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations.

De plus, lorsque le résultat d'une transaction ne peut être estimé de façon fiable et qu'il n'est pas probable que les coûts encourus seront recouverts, le chiffre d'affaires n'est pas comptabilisé et les coûts encourus sont comptabilisés en charges.

Prestations en régie

Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés par Altran Technologies sur ces projets.

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Prestations en mode projet

Ces contrats, avec obligation de résultat, ont un prix qui est soit fixé initialement pour la globalité du projet (*fixed price*) soit défini dans un contrat cadre pour chaque typologie de services qui seront commandés au fur et à mesure par le client.

Les contrats en mode projet donnent lieu à comptabilisation du chiffre d'affaires en fonction du degré d'avancement du projet et du résultat à terminaison attendu. Le cas échéant, une perte à terminaison est provisionnée lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits attendus du contrat.

Impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été mise en place avec Capgemini SE, société intégrante en date du 1^{er} janvier 2021.

La convention reprend essentiellement les points suivants :

Principe général

Il est retenu le principe de neutralité en vertu duquel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe dont Capgemini SE est la Société Intégrante, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

Impôt sur les sociétés

Les filiales constatent, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles n'avaient jamais été intégrées.

L'impôt calculé par les filiales est déterminé après imputation des déficits antérieurs.

La constatation de cet impôt fait naître une créance de Capgemini SE sur Altran Technologies d'un montant identique.

La Filiale peut, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 209 du Code Général des Impôts, procéder à l'imputation des déficits disponibles nés antérieurement à l'entrée de la Filiale dans le périmètre d'intégration fiscale ainsi que des déficits nés postérieurement à cette date. Elle peut également imputer tout crédit d'impôt (existant ou à venir) qu'elle aurait pu imputer en l'absence de régime de groupe.

Toutefois, les créances de crédits d'impôt et les créances de report en arrière des déficits détenues par la Filiale avant la période d'intégration ne sont pas imputables sur l'impôt sur les sociétés dû par la Filiale à la Société Intégrante. La Filiale pourra en solliciter le remboursement auprès du comptable de la DGFIP à la date d'échéance.

La constatation de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles fait naître une créance de la Société Intégrante sur la Filiale d'un montant identique.

En cas d'exercice déficitaire, la Filiale ne sera titulaire à raison de ce déficit d'aucune créance sur la Société Intégrante quel que soit le choix d'imputation du déficit effectué par la Société Intégrante.

Modalités de règlement des impôts

La Filiale s'acquitte de son impôt sur les sociétés et de ses contributions additionnelles auprès de la Société Intégrante selon les mêmes modalités, aux mêmes échéances et sous les mêmes sanctions que si elle avait dû s'en acquitter auprès du Trésor Public.

Les acomptes d'impôt sur les sociétés excédentaires sont remboursés par la Société Intégrante à la Filiale dans les 30 jours qui suivent la date limite du paiement du solde de l'impôt sur les sociétés.

S'agissant du premier exercice d'intégration fiscale, la Filiale verse directement auprès du Trésor Public (ou de son ancienne société intégrante en application du 2 de l'article 223 N du CGI) les quatre acomptes d'impôt sur les sociétés et les acomptes de contributions dus, le cas échéant.

Date d'effet et durée

La convention a pris effet au 1^{er} janvier 2021.

Elle restera en vigueur aussi longtemps que la Filiale fera partie du périmètre du groupe fiscal intégré dont la Société Intégrante, ou toute société venant aux droits et obligations de celle-ci, est la société de tête, mais pourra être révisée d'un commun accord entre les parties.

Modalités lors de la sortie du groupe fiscal

Lors de la cessation du groupe intégré ou de la sortie de la Filiale, la Société Intégrante et la Filiale se rapprocheront et conviendront entre elles, le cas échéant, des conséquences de cette cessation ou sortie.

Les acomptes d'impôt sur les sociétés que la Société Intégrante devra verser pour le compte de la Filiale pendant les douze mois qui suivront le début de l'exercice de sortie lui seront remboursés par la Filiale au plus tard à la date de la sortie pour les acomptes déjà versés et, pour les autres, cinq jours avant leur échéance légale. Toutefois, ce montant ne pourra excéder le montant des acomptes calculés sur le résultat 2058 A bis de la Filiale de l'exercice précédant sa sortie, sauf application le cas échéant des dispositions relatives au quatrième acompte majoré.

Les compléments éventuels d'impôt générés par les rectifications apportées au résultat d'ensemble en raison de la sortie du groupe de la Filiale sont à la charge exclusive de la Société Intégrante.

Instruments financiers

Altran Technologies applique le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

À ce titre les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

Les primes payées dans le cadre des opérations de couverture font l'objet d'un étalement dans le compte de résultat sur la période de couverture.

En décembre 2021, la société a mis en place des couvertures pour la totalité du montant du prêt intragroupe à la société Capgemini America (ex-Octavia Holdco) (1,526mUSD).

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Apports partiels d'actif à la société Capgemini Technology Services

Aux termes des décisions du 1^{er} avril 2022, l'associé unique de la société a approuvé l'apport partiel d'actif de la société réalisé au bénéfice de la société Capgemini Technology Services, de l'ensemble des éléments d'actif et de passif des branches d'activité « Finance et Public Sector » (ci-après « FSP ») et IT France de la Société.

Dans ce cadre, 2725 collaborateurs de la société Altran Technologies ont été transférés vers la société Capgemini Technology Services.

Faits marquants concernant ses filiales

Altran Italia S.p.A.

La fusion par voie d'absorption de la société Altran Italia S.p.A. par la société Capgemini Italia S.p.A. est devenue effective dès son inscription au registre du commerce en date du 12 janvier 2022.

A la suite de cette fusion, la Société détient 35,55 % du capital social de la société absorbante, Capgemini Italia S.p.A.

Altran Belgium S.A.

Le 31 mars 2022, la Société, actionnaire unique d'Altran Belgium SA et les actionnaires de Capgemini Belgium NV/SA, ont approuvé la fusion par absorption de la société Altran Belgium (société absorbée) par la société Capgemini Belgium (société absorbante) avec effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier 2022.

Dans le cadre de cette opération de fusion, il a été attribué à la Société 335 127 actions nouvelles de la société Capgemini Belgium, sur la base du rapport d'échange de 1 action de la société absorbée contre 268,10 (arrondi) actions de la société absorbante.

Le 1^{er} avril 2022, la société Altran Belgium a été dissoute sans liquidation

Altran Switzerland AG

Le 14 mars 2022, un accord de fusion par absorption a été signé entre les sociétés Altran Switzerland AG (société absorbée) et Capgemini Suisse SA (société absorbante).

Ladite fusion-absorption a été effective dès son inscription au registre du commerce en date du 1^{er} avril 2022 entraînant la radiation de la société Altran Switzerland AG.

A la suite de cette fusion, la Société détient 38,2 % du capital social de la société absorbante, Capgemini Suisse SA.

Acquisition de titres de participations

Le 1^{er} mars 2022, acquisition de titres de participation d'Altran Belgium à Altran Participations.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est survenu.

Notes relatives à certains postes du bilan

Immobilisations et amortissements

Immobilisations (en euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou mises hors service ou transferts	Apport partiel d'actif IT & FS	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Brevets, licences, marques (a)	35 377 607	145 048	22 599 921	20 472	12 902 262
Fonds de commerce (b)	27 522 393			14 882 585	12 639 808
Autres immobilisations incorporelles (c)	92 696 169			54 073 819	38 622 350
Immobilisations incorporelles en cours	1 722		1 722		
TOTAL 1	155 597 891	145 048	22 601 643	68 976 876	64 164 420
Immobilisations corporelles :					
Autres immobilisations corporelles	14 412 516	6 767 543	2 079 969	7 551	19 092 540
Immobilisations corporelles en cours	1 394 989	375 232	1 394 989		375 232
TOTAL 2	15 807 505	7 142 775	3 474 957	7 551	19 467 772
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées(d)	696 118 218	590 583 455			1 286 701 673
Prêts et autres immobilisations financières (e)	1 403 699 343	256 487 883	68 741 277	156 231	1 591 289 718
TOTAL 3	2 099 817 561	847 071 338	68 741 277	156 231	2 877 991 391
TOTAL GENERAL (1+2+3)	2 271 222 957	854 359 161	94 817 878	69 140 657	2 961 623 583

(a) la Diminution des brevets, licences, marque correspond principalement à la mise au rebut de logiciels administratifs/licences suite à l'intégration de la société au sein du groupe Capgemini et à la migration vers leurs outils.

(b) La diminution des fonds de commerce correspond au transfert à Capgemini Technology services dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

(c) Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux mali techniques issus de la fusion dans Altran Technologies de 26 sociétés en 2006, de 11 sociétés en 2013, de la société OXO en 2017. La baisse observée de 54m€ s'explique par l'opération d'APA au cours de laquelle les mali de fusion sur actifs incorporels rattachés aux branches IT et FPS ont été transférés chez Capgemini Technologies.

(d) L'augmentation des participations correspond à :

- Achat de titres de participation d'Altran Belgium pour 160 milliers d'euros

- Des plus-values à long terme sur l'échange de titres de sociétés fusionnées :

- Altran Belgium 99 872 milliers d'euros
- Altran Italia 333 650 milliers d'euros
- Altran Suisse 156 901 milliers d'euros

(e) Les variations des prêts et des autres immobilisations financières concernent principalement :

- les opérations relatives au prêt intragroupe avec la société Capgemini America (ex-Octavia Holdco)

- Acquisition de titres Capgemini Technology Services en rémunération de l'apport partiel d'actif des activités IT &FS pour 116 461 milliers d'euros.

Amortissements / Provisions des immobilisations (en euros)	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Apport partiel d'Actif IT & FS	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Brevet, licences, marques	25 189 305	9 195 403	22 527 265	17 531	11 839 912
TOTAL 1	25 189 305	9 195 403	22 527 265	17 531	11 839 912
Immobilisations corporelles :					
Autres immobilisations corporelles	8 793 232	4 158 629	1 927 603	3 753	11 020 505
TOTAL 2	8 793 232	4 158 629	1 927 603	3 753	11 020 505

TOTAL GENERAL (1+2)	33 982 537	13 354 031	24 454 868	21 283	22 860 417
----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------	-------------------

Provisions et dépréciations

<i>(en euros)</i>	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Apport partiel d'actif IT & FS	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations Corporelles	214 977	50 000	169 977		95 000
Participations et créances rattachées (a)	51 228 501	4 608 542	2 322 104		53 514 939
Autres immobilisations financières	15 000				15 000
TOTAL IMMOBILISATIONS	51 458 478	4 658 542	2 492 081		53 624 939
CRÉANCES CLIENTS	2 002 008	392 346	1 683 188		711 166
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	4 248 384	3 713	164 000		4 088 097
Provisions pour charges et litiges (b)	353 023 583	9 790 314	99 048 823	4 482 361	259 282 713
Provisions pour pensions et obligations similaires	38 456 921	2 469 224	418 236	10 826 374	29 681 535
Provision pour perte de change					
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	391 480 503	12 259 538	99 467 059	15 308 734	288 964 248
TOTAL	449 189 373	17 314 138	103 806 328	15 308 734	347 388 449

(a) Participations et créances rattachées

Augmentations : Provision sur titres de participations, dont 4,5 millions sur les titres de la société Altran Connected Solutions.
Diminutions : Reprise sur titres de participations, dont 2,2 millions sur les titres de la société Altran Prototypes Automobiles.

(b) Provisions pour charges et litiges :

Les dotations sont essentiellement imputables :

- aux litiges qui opposent depuis plusieurs années la société et certains de ses salariés ou anciens salariés,
- aux diverses procédures en cours d'ordre légal ou réglementaire,
- aux couts de restitutions des locaux

Concernant les reprises, elles sont principalement motivées par :

- l'amélioration des situations nettes négatives de plusieurs filiales françaises et internationales,
- diverses procédures d'ordre légal ou réglementaire sans objet,
- au litige "heures supplémentaires" suite aux paiements exécutoires du fait de décisions de justice.

Reprise de provisions pour risques et charges

<i>(en euros)</i>	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Total
Charges et litiges	3 909 399	95 139 424	99 048 823
Pensions et obligations similaires	418 236		418 236
Perte de change			
TOTAL	4 327 635	95 139 424	99 467 059

Provisions pour pensions et obligations similaires**Mouvements de l'exercice**

	(en euros)
Coût des services rendus	2 357 692
Charges d'intérêts	259 567
Amortissement du coût des services passés	178 339
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(326 374)
Dotation de l'exercice	2 469 224
Utilisation	418 236
Reprise de l'exercice	418 236

Hypothèses actuarielles

	Rappel des hypothèses au 31/12/2022	Hypothèses au 31/12/2021
Paramètres économiques		
Taux d'actualisation	3,60%	0,82%
Taux de revalorisation salariale	Jusqu'à 34 ans : 2,00% Après 35 ans : 1,50%	Jusqu'à 34 ans : 2,00% Après 35 ans : 1,50%
Taux de charges sociales	Table 1 ci-dessous	Table 1 ci-dessous
Paramètres démographiques		
Initiative du départ	100% Départ Volontaire	
Age de départ à la retraite	66 ans	66 ans
Table de mortalité	INSEE TH-TF 15-17	INSEE TH-TF 14-16
Table de turnover	Table 2 ci-dessous	Table 2 ci-dessous

Taux de charges sociales patronales	
Société	Table 1
Altran Technologies	44,00%

Tables de turnover - Taux de sortie par an	
Age	Table 2
Jusqu'à 24 ans	21,90%
25 à 29 ans	24,20%
30 à 34 ans	17,80%
35 à 39 ans	11,90%
40 à 44 ans	8,80%
45 à 49 ans	7,60%
50 à 54 ans	3,40%
55 à 60 ans	1,80%
60 ans et plus	0,00%

Stocks de gains et pertes actuariels

	(en euros)
Montant des (pertes) gains actuariels non reconnus	8 664 724
Montant des services non reconnus	8 803 012
Apport Partiel d'Actif à Capgemini Technologies Services des activités IT & FS	(2 395 522)

État des échéances des créances

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 474 827 045	441 614 656	1 033 212 389
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 472 161 932	440 915 748	1 031 246 184
Autres immobilisations financières	2 665 113	698 908	1 966 205
Créances de l'actif circulant	354 705 847	267 956 543	86 749 304
Créances clients	234 046 389	233 191 459	854 930
Personnel et comptes rattachés	11 969 333	11 969 333	
Etat	68 166 186	11 551 874	56 614 312
Groupes et associés	27 007 284	2 949 092	24 058 192
Débiteurs divers	7 764 634	3 317 371	4 447 263
Charges constatées d'avance	5 752 021	4 977 414	774 608
TOTAL	1 829 532 892	709 571 199	1 119 961 693

Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Ouverture	Mouvements de la période sur le capital		Affectation du résultat N-1	Résultat N	Valeur fin exercice
		Augmentation	Réduction			
Capital social ou individuel	128 510 553		(1 230 900)			127 279 653
Primes d'émission	972 593 983		(18 679 725)			953 914 258
Primes de fusion	71 638 327					71 638 327
Ecarts de réévaluation						
Réserve légale	12 851 055					12 851 055
Report à nouveau	(219 278 970)			58 313 924		(160 965 046)
Résultat de l'exercice	58 313 924			(58 313 924)	774 492 676	774 492 676
Provisions réglementées	538 300	17 420				555 720
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 025 167 172	17 420	(19 910 625)		774 492 676	1 779 766 642

Composition du capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social d'Altran Technologies s'élève à 127 279 652,50 euros divisé en 254 559 305 actions ordinaires.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominal
Actions composant le capital social en début d'exercice	257 021 105	0,5 euro
Réduction du capital social par l'annulation d'actions auto-détenues	-2 461 800	0,5 euro
Actions composant le capital social de l'exercice	254 559 305	0,5 euro

Emprunts**Emprunt Groupe Capgemini SE**

Le solde de l'emprunt au 31/12/2022 est de 735,8 millions d'euros, et la charge d'intérêts au titre de l'exercice s'élève à 8 061 milliers d'euros.

Autres lignes de crédit et gestion de la trésorerie

Gestion de trésorerie

Les liquidités d'Altran Technologies sont placées auprès de la société GMTS, filiale de la société Altran Technologies, assurant la gestion de trésorerie centralisée, ce qui permet de réduire le risque de liquidité.

Une procédure est mise en œuvre pour la définition des règles d'utilisation des liquidités du Groupe dans les filiales et au niveau central, dont l'essentiel des recommandations tient en deux grands principes :

- tous les excédents de trésorerie des filiales sont investis exclusivement auprès de la centrale de trésorerie GMTS, société de droit français ;

La gestion du risque de taux est assurée par la direction financière du groupe.

État des échéances des dettes

<i>(en euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédits	38 300	38 300		
Emprunts et dettes financières divers	778 535 310	469 735 310	308 800 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	84 718 887	84 718 887		
Dettes fiscales et sociales	118 469 195	118 469 195		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	12 919 159	12 532 363	386 796	
Produits constatés d'avance	23 365 575	23 365 575		
TOTAL DES DETTES	1 018 046 426	708 859 630	309 186 796	

Entreprises liées et participations

Actifs et passifs concernant les entreprises liées (en euros)

Participations	1 282 577 950
Dépréciation des titres de participations	(53 498 971)
Autres titres immobilisés	116 460 673
Prêts et intérêts courus	1 441 338 894
Créances clients et comptes rattachés	86 863 129
Autres créances et charges constatées d'avance	29 259 733
Provisions pour risques et charges	49 781 675
Emprunts et dettes financières divers	778 532 131
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 590 697
Autres dettes et produits constatés d'avance	5 381 039

Charges et produits concernant les entreprises liées (en euros)

Produits d'exploitation	212 832 698
Charges d'exploitation	361 839 299
Produits financiers	311 099 514
Charges financières	14 152 875
Produits exceptionnels	590 870 311
Charges exceptionnelles	4 034 346

Les transactions entre parties liées, visées à l'article R. 123-198 11 du Code de commerce, ayant été conclues à des conditions normales de marché aucune information n'est à fournir.

Produits à recevoir

<i>(en euros)</i>	Montant
Créances clients et comptes rattachés	39 140 618
Autres créances	2 663 665
Créances fiscales et sociales	10 258 645
Groupe et associés	143 050
Total	52 205 978

Charges à payer

<i>(en euros)</i>	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38 300
Emprunts et dettes financières divers	524 625
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	48 169 380
Dettes fiscales et sociales	67 112 708
Autres dettes	6 150 394
TOTAL	121 995 407

Charges et produits constatés d'avance

<i>(en euros)</i>	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	5 752 021	23 365 575
TOTAL	5 752 021	23 365 575

Crédit-bail

Néant.

Notes relatives au compte de résultat**Ventilation du chiffre d'affaires net**

<i>(en euros)</i>	31/12/2022
<i>Répartition par secteurs d'activité</i>	
Ventes de marchandises	
Prestations de biens et services	941 772 590
TOTAL	941 772 590
<i>Répartition par marchés géographiques</i>	
Chiffres d'affaires nets-France	867 958 002
Chiffres d'affaires nets-Export	73 814 588
TOTAL	941 772 590

Résultat financier

<i>(en euros)</i>	Charges financières	Produits financiers
Intérêts sur compte courant Groupe	122 302	
Intérêt sur découvert et escompte	162 147	
Intérêts sur instruments de couverture	409 630	
Intérêts sur dettes commerciales	26 550	
Intérêts sur dettes financières - Groupe	8 061 220	
Escomptes accordés	130 879	
Pertes de change	103 112 090	
Charges financières sur affacturage	40	
Provision dépréciation titres de participation	4 608 542	
Provision situation nette négative filiales	1 239 269	
Provision engagement retraite	259 567	
Dividendes reçus Groupe		160 566 480
Revenus de créances rattachées à des participations		54 283 029
Intérêts sur compte courant Groupe		146 707
Reprise de provisions financières		91 982 115
Reprise de provision pour dépréciation titres de participation		2 322 104
Gains de change		1 852 598
Autres produits financiers		23 093
TOTAL	118 132 237	311 176 126

Résultat exceptionnel

<i>(en euros)</i>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes fiscales	977 280	
Charges exceptionnelles de restructuration	4 185 488	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion hors groupe	11 205 510	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion groupe	4 034 346	
Valeurs nettes comptables des immobilisations sorties de l'actif	225 022	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	6 099 154	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles de restructuration	408 000	
Dotations aux amortissements dérogatoires	17 420	
Dotations pour dépréciations d'autres actifs courants	50 000	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion hors groupe		5 720 112
Produits exceptionnels sur opérations de gestion groupe		446 957
Plus-value à long terme sur échange de titres de sociétés fusionnées		590 423 354
Produits de cession des immobilisations cédées		582 880
Reprises de provisions de restructuration		708 000
Reprises de provisions pour dépréciations d'autres actifs courants		160 000
Reprises de provisions exceptionnelles diverses		2 208 419
TOTAL	27 202 220	600 249 722

Les charges exceptionnelles de restructuration (4 185 milliers d'euros) correspondent essentiellement à des transferts de charges d'exploitation (coûts salariaux, honoraires et charges diverses) qui, après analyse, sont reclassées en résultat exceptionnel.

Impôts sur les sociétés et impact de l'intégration fiscale

<i>(en euros)</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	189 532 614	(47 383 153)	142 149 460
Résultat exceptionnel	573 047 502	(143 261 875)	429 785 626
Résultat comptable	762 580 115	(190 645 029)	571 935 087
Différences permanentes	(828 022 960)	207 005 740	(621 017 220)
Différences temporaires	85 229 043	(21 307 261)	63 921 782
Résultat fiscal individuel	19 786 198	(4 946 550)	14 839 649
Retraitements liés à l'intégration fiscale			
Utilisation de déficits reportables	(10 393 099)	2 598 275	(7 794 824)
Résultat fiscal du groupe intégré	9 393 099	(2 348 275)	7 044 824
Contributions additionnelles		(53 443)	(53 443)
Impôts sur les sociétés et contributions des filiales bénéficiaires		(41 346)	(41 346)
IS étrangers		(404 465)	(404 465)
Crédits d'impôts		14 775 175	14 775 175
Impôts et contributions sur exercices antérieurs		19 125	19 125
Ajustement Impôts sur les sociétés 2022		(34 211)	(34 211)
RESULTAT NET	762 580 115	11 912 560	774 492 676

Au 1^{er} janvier 2021, intégration d'Altran Technologies dans le périmètre fiscal de Capgemini.

Les déficits de l'ancien groupe fiscal d'Altran restent acquis au « sous-périmètre Altran » au niveau de la société Altran Technologies.

En contrepartie, Altran Technologies indemniserà ses filiales au titre des déficits qu'elles auraient pu utiliser sur la période 2021-2025.

En 2022, la société a constaté une indemnisation à verser à ses filiales pour un montant de 46 milliers d'euros.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires (en euros)	Montant	Impôt
C3S	1 390 000	359 037
Provisions indemnités fin de carrière	29 681 535	7 666 740
Autres provisions pour risques et charges	947 369	244 705
Déficit fiscaux	293 313 141	75 762 784
ALLEGEMENTS	325 332 045	84 033 267

Effectifs

Personnel salarié moyen

Catégorie	2022 (1)	2021
Cadres	6 254	8 277
Agents de maîtrise, Employés et techniciens	886	1 048
TOTAL	7 140	9 325

(1) Transfert de 2 989 personnes dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

Société établissant des comptes consolidés

Dénomination	Forme juridique	Adresse siège social	Siret	% de détention
CAPGEMINI	SE	11 RUE DE TILSIITT - 75017 PARIS	330 703 844 00036	100%

L'ensemble des informations financières (communiqués, présentations, rapports) est disponible sur le site internet du Groupe: <http://capgemini.com>

Engagements hors bilan

Engagements donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Loyers & matériel de bureau	312 016					312 016
Cautions et garanties	175 380		170 235			5 146
Market to Market	1 763					1 763
Autres engagements : locations véhicules	4 390					4 390
Clauses de non-concurrence	97					97

Engagements reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Néant						

Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Créances, Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1 - FILIALES FRANCAISE DÉTENUES A PLUS DE 50 % <i>(en milliers d'euros)</i>										
Capgemini Engineering ACT	1	(44 512)	100%	1	0			310 583	92 404	
Capgemini Engineering Allemagne	777	(82)	100%	1 271	696				(33)	
Altran Connected Solutions	8 199	(8 001)	100%	29 993	199			3 797	(4 575)	
Altran Education Services	146	375	100%	4 363	521			959	97	
Altran Lab	20 000	20 888	100%	23 762	23 762			45 299	2 615	
Altran Participations	37	3 201	100%	37	37				3 112	
Altran Technology & Engineering Center	975	8 586	100%	13 306	13 306			159 139	10 560	
Altran Prototypes Automobiles	10 323	(4 654)	100%	19 054	5 670			44 403	2 225	
G.M.T.S.	200	104 928	80%	160	160				13 104	
Logiquial	37	854	100%	37	37			1143	208	
2 - FILIALES FRANCAISES DETENUES A MOINS DE 50% <i>(en milliers d'euros)</i>										
R2I			46,99%	16						
Capgemini Technology Services	7 297	557 659	4,81%	116 461	116 461			3 368 524	137 392	4 191
	Devises	Devises								
3 - FILIALES ETRANGERES <i>(en milliers de devises)</i> En norme IFRS										
Capgemini Belgium	26 269	111 833	16,27%	100 063	100 063			323 286	19 962	
Altran Innovación (Espagne)	2 000	98 182	100%	84 142	84 142			283 074	1 653	3 250
Altran International (Pays-Bas)	125 000	367 310	100%	399 178	399 178			15	13 891	
Capgemini Italia	27 734	124 586	35,55%	403 955	403 955			771 277	34 023	
Altran Middle East (E.A.U.)	69	(24 272)	86%	5 902				850		
Altran Sverige (Suède)	596	167 612	100%	12	12			699 931	49 271	
Capgemini Suisse	958	46 806	38,20%	159 298	159 298			239 006	5 883	6 275
Altran Telnet Corporation (Tunisie)	19 507	8 984	70%	5 104	5 104			22 120	1 850	
Altran UK Holding (Royaume Uni)	22 500	66 212	100%	32 927	32 927				164 705	146 851
MG2 Engineering (Maroc)	300	58 040	50%	14	14			215 283	20 374	
4 - PARTICIPATIONS <i>(en milliers d'euros)</i>										
H2SCAN USA			2,61%	2 350	2 350					
SKYDWELLER AERO INC			2,64%	1 757	1 757					